

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est au nom des groupes Communiste et GAEC que sera faite cette intervention puisque notre analyse du rapport est identique.

Monsieur le Maire, vous connaissez notre attachement au statut de la fonction publique et notamment de la fonction publique territoriale. Ce dossier est particulier en ce qui concerne le recrutement des personnels dans le cadre de l'intérim, c'est pourquoi l'on peut s'y arrêter quelques instants.

Tout d'abord, nous souhaitons que cette mesure ne soit pas généralisée et ne s'adresse qu'aux services ciblés dans ce dossier dont la liste des emplois concerne surtout l'événementiel, les salles de spectacles et l'Internat Favre. Le statut permet d'avoir recours à des emplois saisonniers contractuels, vacataires, il convient donc d'utiliser ses possibilités au maximum.

Nous demandons aussi que lors de l'établissement du bilan social, il soit fait état du nombre et de la qualité des emplois d'intérim auxquels la Ville a fait appel dans l'année écoulée. Nous savons que les sociétés d'intérim sont très intéressées pour conclure des marchés avec les collectivités publiques, mais au moment où la révision générale des politiques publiques est à l'ordre du jour, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'une telle mesure.

Enfin, nous savons tous que ce type de prestations est très onéreux, il conviendra donc d'y faire appel avec mesure et discernement afin de ne pas alourdir la dette publique.

Nous voterons ce dossier avec les réserves que j'ai citées et en vous assurant que nous serons très vigilants sur son application.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Un bref mot de réponse sur ce sujet, je rassure absolument nos collègues sur le fait que l'intérim ne sera utilisé qu'avec parcimonie. Il arrive parfois que nous ne trouvons pas en interne de solution qui permette de remplir un poste, et c'est seulement dans ce cas que nous avons recours à l'intérim.

En outre, faites-moi confiance, l'intérim coûte une fois et demi plus cher qu'un salarié normal ou qu'un fonctionnaire normal et il est bien évident que, ne serait-ce que pour cette raison, nous ne ferons appel à l'intérim qu'avec la plus extrême prudence, Soyez rassurés.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.  
Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)